

M. ANFRÉ

Recherche de critères pour la délimitation d'une agglomération parisienne

Journal de la société statistique de Paris, tome 101 (1960), p. 89-98

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1960__101__89_0

© Société de statistique de Paris, 1960, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

RECHERCHE DE CRITÈRES POUR LA DÉLIMITATION D'UNE AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Les notions de ville, d'agglomération sont familières à tout le monde; les phénomènes de concentration urbaine, les problèmes qu'ils posent sont bien connus, pourtant aucune définition précise et exhaustive de l'agglomération n'existe et on ne peut guère en concevoir de satisfaisante. Suivant les auteurs, le terme est employé dans plusieurs acceptions : le passage du centre d'une ville où les constructions sont denses, les magasins nombreux, à la campagne où le mode de vie est tout différent n'est pas brutal. Ce passage se fait de manière continue et suivant qu'on entendra le concept d'agglomération dans un sens plus ou moins restrictif, on considèrera que tel état intermédiaire en fait encore partie.

Parmi les unités territoriales administratives que sont les communes, le statisticien distingue les communes urbaines des communes rurales suivant que la population est plus ou moins dispersée, plus ou moins nombreuse. De façon précise, en France, est considérée comme urbaine une commune dont la population agglomérée au chef-lieu dépasse 2 000 habitants. On entend par population agglomérée au chef-lieu la population dont les habitations sont contigües, autour de la Mairie. Ce caractère de contigüité pose d'ailleurs des problèmes : A partir de quel moment une maison est-elle isolée du chef-lieu? Des règles précises mais quelquefois empiriques en décident.

Si pendant longtemps le périmètre des villes a été matérialisé par des fortifications, des limites d'octroi, le développement urbain rapide de notre époque a été tel que ce cadre est devenu trop étroit et nombre de villes débordent maintenant leur enceinte et même leur territoire communal. La notion de ville perd alors son intérêt, les renseignements concernant la commune ne signifient pas grand-chose. Paris, par exemple, évoque une concentration de six ou sept millions d'habitants et non uniquement les quelque trois millions qui vivent dans ses limites administratives. Dès lors, on ne peut plus parler d'une ville, mais d'une agglomération de communes. L'accroissement de villes voisines peut être tel qu'elles arrivent à se fondre dans une seule agglomération (c'est le cas de Roubaix-Tourcoing) et les liens d'interdépendance deviennent trop importants pour qu'on puisse considérer l'agglomération autrement que d'une manière globale.

Les limites des communes, qui ont un caractère administratif, sont presque immuables et ne correspondent pas à un phénomène économique ou humain. On est bien obligé de conserver ce cadre communal lorsque l'unité urbaine y est entièrement contenue, mais il est

souhaitable que la notion d'agglomération se substitue à celle de ville lorsqu'il y a agglomération de fait. Les questions sociologiques, démographiques dépendent du caractère rural ou urbain, du degré d'urbanisation de la localité : l'habitant de Vincennes a un genre de vie très différent de celui d'une commune de province de même population. Son attitude est celle d'un parisien. Du point de vue Statistique, si la commune est une unité commode, pour établir ou publier un renseignement, il n'y a pas de lien, par exemple, entre le chiffre de population active et le caractère plus ou moins industriel d'une commune puisqu'on trouvera dans la ville des quartiers industriels, des quartiers résidentiels. Ce n'est que pour l'ensemble de l'agglomération que de tels renseignements gardent toute leur valeur.

Il est utile pour de nombreux spécialistes de consulter une liste d'agglomérations de communes. Plusieurs auteurs ont traité du problème et avant de présenter le travail que M. Brichler m'a confié cet été, il convient de rappeler certaines des recherches antérieures après avoir indiqué les différents problèmes qui se posent pour délimiter une agglomération.

Comment délimiter une agglomération.

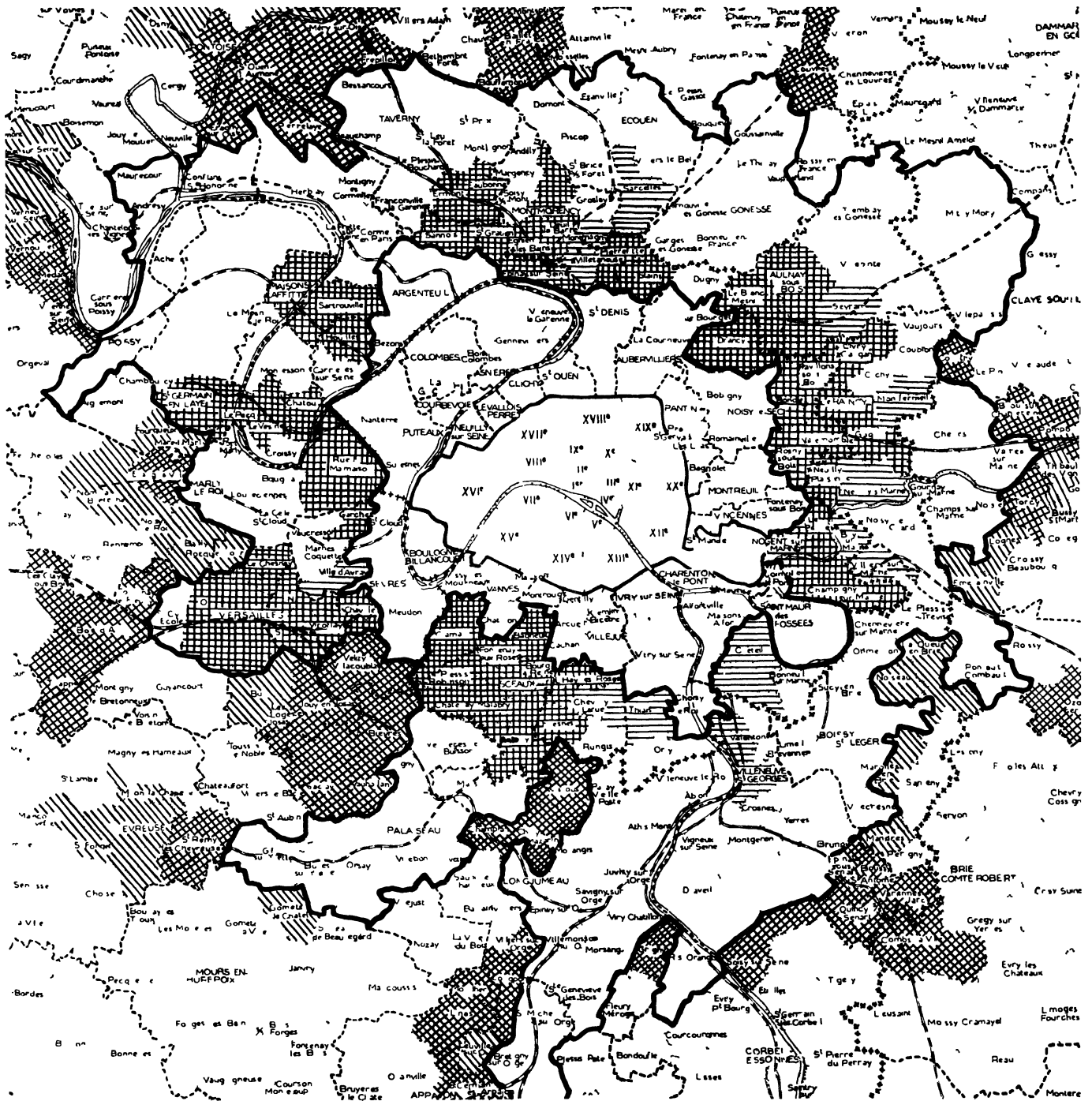
Il faut noter tout d'abord que si plusieurs limites différentes ont été proposées pour l'agglomération parisienne, c'est qu'il y a autant de définitions légitimes que de types de questions à étudier.

On peut hésiter entre deux conceptions totalement différentes : pour certains (et le Statisticien est de ceux-ci) il s'agit de décrire une agglomération telle qu'elle existe effectivement; c'est ce qu'on pourrait appeler un but Scientifique. D'autres visent un but utilitaire ou administratif (Zones de tarif de transport...) ou normatif; un plan d'urbanisme implique qu'on définisse des limites idéales, qu'on fixe des objectifs à atteindre. En fait, cette distinction est beaucoup moins importante qu'il ne semble : un plan d'urbanisme vise à rationaliser la réalité mais il ne peut ignorer cette réalité.

Il est difficile de descendre au-dessous de l'unité administrative : bien que la limite communale ne coïncide jamais avec la limite réelle de l'agglomération, on est presque toujours amené à utiliser des communes entières pour des raisons de commodité bien sûr, mais aussi parce qu'on a ainsi un domaine intangible dans lequel on peut suivre l'évolution de certaines grandeurs, faire des études comparatives. Le fait de commettre quelques erreurs sur des zones marginales n'apporte que peu de modifications aux caractéristiques de l'agglomération.

Parce que le phénomène d'agglomération est un peu flou, parce qu'il y a une zone de transition peu régulière entre la partie urbaine et la partie rurale, on aura souvent intérêt à considérer une succession de zones concentriques relativement homogènes où le caractère urbain est plus ou moins accentué. On peut concevoir autour d'un noyau central fortement urbanisé une ou plusieurs zones en voie de développement.

Pour faire entrer une commune dans une agglomération on peut utiliser des critères subjectifs ou objectifs c'est-à-dire chiffrés. Le principal inconvénient du critère subjectif tient en ce que deux personnes différentes obtiendront en utilisant la même définition, des résultats différents. Pour limiter ce défaut, M. Vincent propose qu'en dernier ressort, les décisions soient prises par un seul responsable. Le critère chiffré évite cet inconvénient mais la difficulté consiste alors à fixer la valeur du seuil au-dessous de laquelle une commune ne fait plus partie de l'agglomération. Il y a une telle hétérogénéité dans la structure des villes que ce seuil diffère d'un cas à l'autre et il faut utiliser plusieurs critères qui se recoupent.



Les différentes agglomérations de Paris.

Parmi les nombreuses études qui ont été consacrées à la région parisienne je ne retiendrai que quelques uns des travaux les plus récents :

Tout d'abord la « Zone d'économie urbaine » du Ministère de la Construction dressée par le Service d'aménagement de la région parisienne et un projet de M. Le Fillatre qui n'utilisent qu'une limite pour l'agglomération; puis l'agglomération de Paris et la zone suburbaine de l'I.N.S.E.E. et les trois zones définies par M. Rouge.

La Zone d'Économie Urbaine a été établie par le Service d'aménagement de la région parisienne. Elle traduit en partie une situation de fait, en partie la volonté de limiter l'extension de la région de Paris. Ce n'est donc pas dans un but uniquement scientifique qu'elle a été établie. Le plan directeur qui a été dressé vise à décongestionner Paris, tout en lui conservant son caractère de grande capitale, à remodeler les quartiers d'habitation, à assurer l'équilibre entre la population, l'équipement collectif et l'équipement industriel.

Une première frontière a été déterminée, qui ne coïncide pas avec les limites des communes et la zone d'économie urbaine est définie comme l'ensemble des communes dont une partie du territoire est contenu à l'intérieur de cette frontière. Au total, la Zone d'économie urbaine comprend 206 communes (Toutes celles de la Seine, 120 de Seine-et-Oise, 6 de Seine-et-Marne) ce qui représente 6 400 000 habitants en 1954.

Le Projet de la Direction Générale de l'I.N.S.E.E. dressé par M. le Fillatte est assez voisin du précédent dans ses résultats bien qu'il procède d'une méthode entièrement différente. Pour l'établir on donne une note à chaque commune. Cette note est fonction de la population totale de la commune, de son taux d'accroissement, de la ruralité. On tient compte aussi de la continuité des constructions.

Pour M. Rouge comme pour l'I.N.S.E.E., l'agglomération parisienne est un phénomène trop complexe pour être représenté par une zone unique.

M. Rouge définit trois zones : — la Zone Agglomérée comprend 179 communes choisies en raison de la continuité des constructions et de leur densité de population. — La Zone d'Interdépendance (42 communes) est définie par l'existence de caractères de type urbain. — La Zone Marginale se compose de 36 communes dont la population a une activité de type urbain. Les migrations de travail et d'achat sont les caractéristiques essentielles de cette zone. L'ensemble représente 6 250 000 habitants, 6 500 000 avec les agglomérations secondaires de Versailles, Saint-Germain, Palaiseau, Lagny.

L'agglomération utilisée jusqu'ici par l'I.N.S.E.E. a été établie en 1952 par M. Benard, à l'I.N.E.D. dans un but d'études démographiques. Elle utilise une méthode très différente de celles que nous avons vues.

C'est à l'occasion d'une étude faisant intervenir le cadre de l'existence familiale que M. Benard a été amené à dresser la liste des agglomérations de toute la France. Il a indiqué : « Il s'agit pour nous de savoir si le mode de vie d'une famille correspond à celui qui règne habituellement par exemple dans une agglomération de 10 000 à 20 000 habitants ou dans une agglomération de plus de 100 000 habitants ». On voit que ce qui importe c'est l'endroit où se déroule l'existence quotidienne des enfants et de la mère de famille, les magasins que fréquente la ménagère, l'école des enfants. Par contre, peu importe ici le lieu de travail du chef de famille car sa vie professionnelle se déroule dans un cadre qui

dépend essentiellement de la taille de l'entreprise et de son activité, non de sa localisation. Cette conception de l'agglomération est très restrictive et cela a été voulu par son auteur.

A l'aide de documents cartographiques (essentiellement les cartes Michelin) on a dressé la liste de toutes les agglomérations possibles de France. Dans chacune de ces agglomérations les communes ont été classées en trois catégories :

- celles proposées pour être contenues dans l'agglomération;
- celles dont le rattachement à l'agglomération paraissait douteux;
- celles qui semblaient devoir en être exclues.

Dans chaque département, ces listes étaient envoyées à des correspondants avec une note précisant à l'aide d'exemples ce qu'il fallait entendre par agglomération. M. Benard a dressé la liste de toutes les agglomérations de France en tenant compte de l'avis des correspondants.

Pour la région parisienne on a obtenu la Zone Agglomérée dite Agglomération de Paris qui compte 56 communes dont 51 de la Seine, soit 4 800 000 habitants en 1954.

Une zone suburbaine a été constituée sous la direction de M. Chombard de Lauwe. Elle groupe 161 communes.

L'ensemble de ces deux zones compte 217 communes dont la population est passée de 5 817 000 habitants en 1946 à 6 436 000 en 1954 et plus de 7 millions aujourd'hui.

Le travail que j'ai été amené à faire à la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. constitue un essai de mise à jour et un développement de la Zone I.N.E.D.-I.N.S.E.E. En effet, d'une part le travail précédent a été voulu restrictif, d'autre part le développement de la région parisienne a été rapide et les limites utilisées sont maintenant nettement dépassées.

Le nouveau Projet de la Direction Régionale de l'I.N.S.E.E.

Le projet actuel a été déterminé à partir de critères objectifs et on a voulu une définition plutôt extensive de l'agglomération de façon que les limites proposées puissent être conservées pour 2 ou 3 recensements. Ainsi on pourrait étudier sur une période de 15 à 20 ans l'évolution de certains paramètres.

Les deux limites, agglomération de Paris-Zone Suburbaine ont été conservées et on opère toujours par communes entières.

Un critère unique ne pouvait suffire pour délimiter les 2 zones de manière objective. Différents essais ont conduits à en retenir 2 ou 3 dont le rapprochement permet de porter un jugement sur les communes.

Le choix des critères à essayer n'a rien de scientifique : On a choisi parmi celles qui étaient commodes à consulter, pour lesquelles des données déjà élaborées existaient ou pouvaient être obtenues rapidement, les variables dont on pensait qu'elles devaient être caractéristiques d'une agglomération urbaine.

La méthode retenue s'inspire de celle utilisée par M. Brichler à l'occasion d'une étude antérieure sur les communes dortoirs.

On a admis que l'agglomération I.N.E.D.-I.N.S.E.E. correspondait à la réalité à l'époque où elle a été établie, c'est-à-dire en tenant compte des résultats du recensement de 1946.

Un graphique de corrélation entre deux variables étudiées permet de juger la valeur du critère, sa sensibilité, et le seuil à retenir. J'utiliserai pour la commodité de l'exposé un

exemple concret dont les résultats se sont avérés efficaces, celui de la densité de la population et de la ruralité.

On établit pour chaque secteur (Nord, Sud, etc.) un graphique entre la densité et la ruralité en prenant pour chaque commune les valeurs de 1946 (graphique I). Pour que les critères soient utilisables il faut que les points soient groupés en plusieurs nuages correspondant aux communes de l'agglomération, de la zone Suburbaine et éventuellement de la campagne.

Lorsque la séparation entre ces nuages est franche on lit facilement la valeur du seuil à retenir.

Malheureusement, si l'on distingue souvent plusieurs nuages, la séparation entre agglomération et zone est peu nette et il faut étudier chaque cas particulier.

On classe alors les communes suivant la valeur des chiffres les plus récents (en pratique ceux du recensement de 1954) par rapport au seuil ainsi défini.

Toutefois pour la *continuité des constructions*, qui joue un rôle particulier dans le cas de la zone agglomérée, on ne peut utiliser cette méthode. La meilleure solution consisterait dans ce cas à consulter des photos aériennes récentes. Je n'ai pas pu en disposer en temps utile. Un contour a été tracé d'après une carte qui n'est pas tenue à jour (Michelin). Ce contour déborde nettement l'ancienne agglomération. Évidemment il ne coïncide pas avec des limites de communes et il a fallu le rectifier puisqu'on voulait que l'agglomération soit une réunion de communes en tenant compte de l'importance de la partie agglomérée à Paris. C'est là un élément subjectif qui intervient, qu'il est impossible d'éviter.

Passons rapidement en revue les critères qui ont été étudiés :

Densité de Population, ruralité.

Ce critère a donné des résultats satisfaisants. On a trouvé que l'agglomération de Paris correspond à une densité presque partout supérieure à 3 000 habitants au km² (et jamais inférieure à 2 000 hab/km²) et à une ruralité négligeable. La zone Suburbaine a une densité supérieure à 500 hab/km² (quelquefois 200) et une ruralité inférieure à 20 %.

Bien entendu dans les surfaces des communes, on a déduit les forêts domaniales (cas de Saint-Germain) ou les grandes usines (Sevran) chaque fois que cela a été possible.

Densité de Maisons

On a pensé que le nombre de maisons par unité de surface indique l'importance de l'occupation du sol et présente une certaine analogie avec la continuité des constructions. Pour l'agglomération de Paris cette densité est supérieure à 400 maisons au km². Le contour obtenu est très voisin du précédent sauf dans le Sud où le nombre de pavillons est tel qu'il faudrait adopter pour ce secteur un seuil plus élevé.

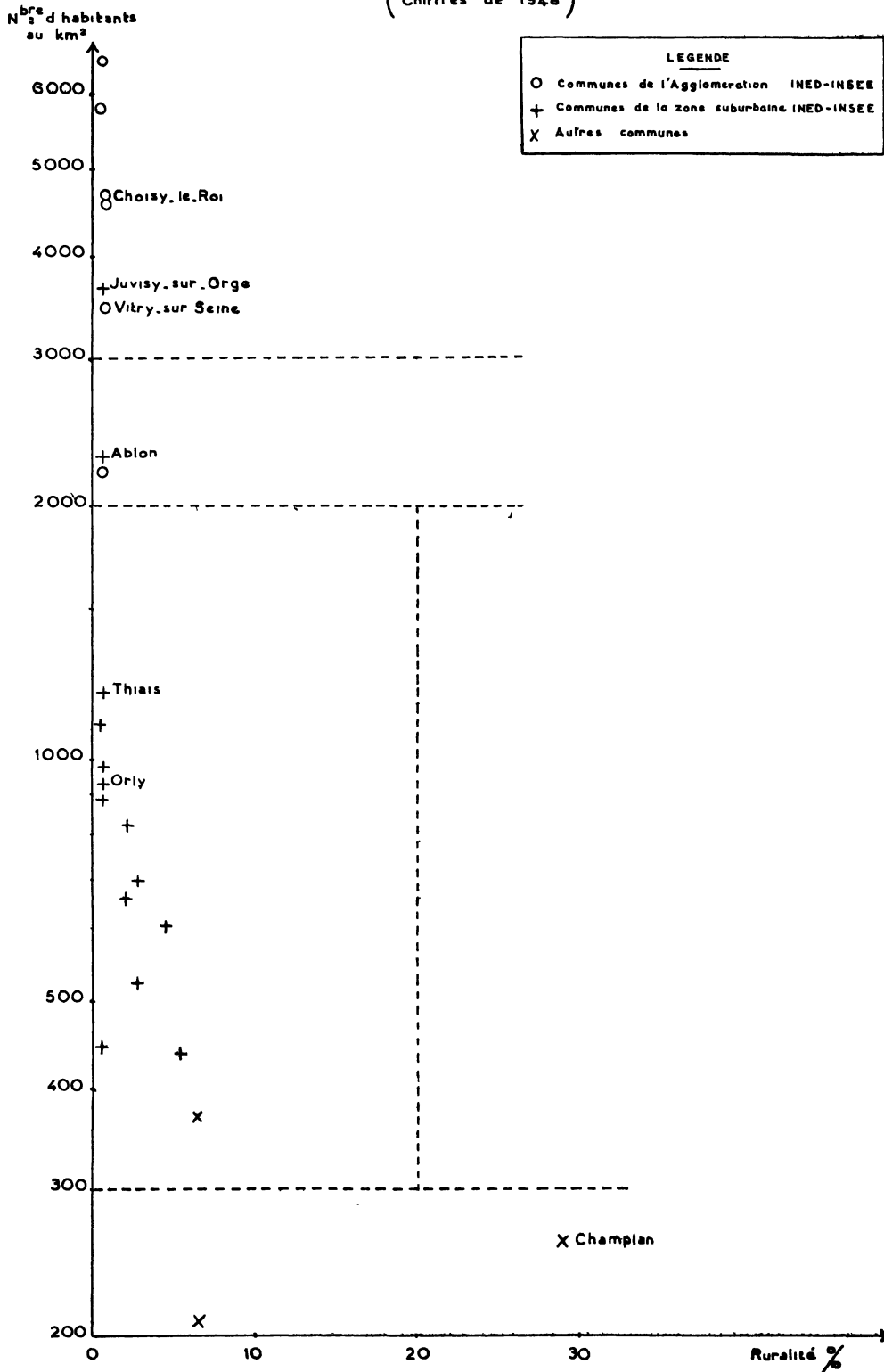
D'autres paramètres ont été étudiés mais se sont révélés inutilisables. En étudiant le nombre d'habitants par commerce d'alimentation dans chaque commune, par exemple, on constate que les communes en développement rapide (Fresnes, Chatenay-Malabry...) ont peu de magasins, résultat auquel on pouvait s'attendre puisque les commerçants ne commencent à s'installer que lorsque la clientèle potentielle est assez nombreuse.

De même, le nombre d'automobiles semble croître moins vite que le chiffre de population mais les communes à caractère urbain ne présentent pas de caractéristique particulière.

AGGLOMERATION PARISIENNE

Étude préliminaire des critères (1958)

Cantons de { Saint-Maur
Ivry-sur-Seine
Longjumeau
(Chiffres de 1946)



Enfin, dans les nuages de corrélation entre la valeur du centime démographique et le pourcentage d'ouvriers de la commune, les communes de l'agglomération apparaissent groupées (elles correspondent à de fortes valeurs du centime démographique). Mais d'une part, les valeurs des paramètres aux limites de l'agglomération diffèrent suivant les secteurs, d'autre part la séparation n'est pas franche et l'on ne peut fixer un seuil avec certitude.

A la suite de ces différents essais, on a convenu de définir la *zone agglomérée de Paris* comme l'ensemble des communes pour lesquelles il y a tout à la fois : continuité de construction; ruralité négligeable; une densité de population supérieure à 2 000 habitants au km². On a calculé les densités avec les données les plus récentes c'est-à-dire avec les chiffres des recensements partiels ou des populations fictives (obtenues en tenant compte de la population qui occupera les logements en construction).

La *zone Suburbaine de Paris* est définie à partir de la ruralité (inférieure à 20 %) de la densité (supérieure à 300 habitants au km²) et des migrations alternantes (pertes de population active vers la Seine supérieure à 20 %).

Au total 71 communes de la Seine et 32 de Seine-et-Oise composent l'agglomération de Paris (5 746 000 habitants en 1954 contre 4 823 000 pour l'agglomération I.N.E.D.-I.N.S.E.E.).

La zone Suburbaine comprend 218 communes, soit 57 de plus qu'avec la précédente définition.

L'agglomération de Versailles passe toute entière dans celle de Paris et on remarque que la zone Suburbaine s'étend en tentacules plus ou moins allongées le long des voies ferrées, des voies d'eau et des principaux axes routiers.

A vrai dire ces limites ne sont pas définitivement arrêtées car les différents auteurs ont pensé qu'il était possible d'uniformiser leurs travaux et il semble qu'on se décidera pour la détermination de trois zones concentriques dont les deux extrêmes se rapprocheront des projets de la direction régionale de l'I.N.S.E.E., l'intermédiaire étant un compromis entre la zone d'économie urbaine et le projet de la Direction Générale de l'I.N.S.E.E.

M. ANFRÉ

DISCUSSION

M. BUNLE. — Nous devons féliciter le conférencier pour son exposé substantiel et très net. Comme il l'a justement fait remarquer, la délimitation des agglomérations dépend de la définition de ces dernières : Or, celles-ci peuvent être très différentes. La question des agglomérations urbaines, qui a pris une importance accrue dans ces vingt dernières années pour des raisons très diverses, a été indirectement abordée du point de vue démographique avant la dernière guerre, par notre ancien Président Paul Meuriot et par moi-même, à l'Institut International de Statistique et à la Statistique générale de la France. Bien des gens, à l'époque, mettaient en parallèle Paris avec « The greater London », « der Gross-Berlin », the Greater New-York, ou Tokyo, relativement à la croissance du nombre de leurs habitants. Mais on ne peut comparer que des choses comparables ce qui, évidemment, n'est pas le cas. Un exemple le montre bien — Paris s'étend sur une aire relativement petite (comparée à celle des autres agglomérations ci-dessus), toute bâtie, sans discontinuité, à part quelques cimetières et jardins publics. Le « Gross-Berlin » au contraire, couvre une superficie très étendue, mais la ville de Berlin proprement dite est, dans la limite considérée, séparée des autres lieux habités par de grandes étendues de lacs, de forêts, de landes.

J'ai donc cherché, à ce moment, à constituer des ensembles qui, du point de vue démographique, puissent plus raisonnablement être confrontés. Je me suis, au début, arrêté à trois critères que je pensais utiliser, soit ensemble, soit séparément. C'étaient : 1) densité à l'hectare des habitants des communes à la périphérie du noyau principal, avec une réserve touchant leur contiguïté pour la région parisienne; ou des districts figurant dans les limites administratives des autres agglomérations. 2) accroissement des populations respectives desdites communes ou districts, entre deux recensements successifs; ce critère ne peut guère être systématiquement appliqué et ses résultats ne sont pas forcément significatifs. 3) Migrations alternantes entre ces communes ou districts et le noyau principal; ces dernières n'avaient pas été étudiées dans tous les ensembles à comparer; ou si elles l'avaient été, les résultats n'étaient pas connus.

Je me suis donc finalement arrêté au critère densité démographique à l'hectare et j'ai ainsi obtenu des zones successives où cette densité était supérieure ou au moins égale à 10, 5, 3, 2 habitants. Ces zones concentriques, de densité décroissante, permettaient de mieux comparer les « agglomérations parisiennes » ainsi délimitées avec les agglomérations correspondantes des grands ensembles de Berlin, Londres, New-York, etc...

Par ce moyen simple et de calcul aisé, on a pu dessiner en 1936 une carte de « l'agglomération parisienne » ainsi définie, qui offrait déjà une forte ressemblance avec les « agglomérations parisiennes » dont les cartes ont paru ces derniers jours dans la Presse. Il serait intéressant de voir la carte que l'on obtiendrait par cette méthode avec les résultats du Recensement de 1954.

M. Bunle dit qu'en Suède on a déjà construit des villes satellites de l'agglomération principale, à Stockholm par exemple. Deux villes satellites de Paris sont, en construction : l'une dans la région Stains-Pierrefitte-Gonesse; l'autre à Palaiseau. De même, on a envisagé la construction de villes satellites de 8 à 10 000 habitants chacune dans la banlieue Nord de Toulouse.

Répondant à la première remarque de M. Chevry, il rappelle que les travaux de M. Meuriot et les siens étaient dirigés dans un sens purement démographique, laissant délibérément de côté les questions sociales et économiques. Il a voulu simplement souligner que le simple point de vue de la densité démographique à l'hectare avait permis de tracer les limites de plusieurs zones concentriques qui formaient des « agglomérations parisiennes » très voisines de celles dont les cartes viennent d'être publiées. Si l'on y réfléchit un tant soit peu, il n'y a guère lieu d'en être surpris.

Le Docteur MILHAUD envisage l'éventualité d'un commerce où seraient établis peu de domiciles parce que la surface en serait occupée en grande partie par les locaux d'entreprises commerciales ou industrielles.

Il demande comment y serait évaluée la densité de population.

M. ANFRÉ, en réponse à la question du Docteur Milhaud, précise que lorsqu'une usine importante, une forêt et toute zone où il est impossible de construire se trouvent sur le territoire d'une commune, il y a lieu de ne pas caractériser la densité de population par sa valeur réelle mais par la densité rapportée à la surface utilisable pour le développement de la ville. C'est ce qui a été fait dans le cas de la forêt de Saint-Germain, du parc de Versailles ou de Sevran, commune où se trouve une importante poudrerie. Ce dernier cas permet de constater que le gain de densité est souvent faible (300 habitants au km² sur un total d'environ 2 300).

Toutefois, on ne doit pas ôter de la surface réelle, la surface des champs contenus dans

le périmètre communal car ces champs seraient appelés à disparaître si la ville se développait. Il ne conviendrait pas plus de corriger systématiquement la densité pour tenir compte de toutes les usines, de tous les squares... qui peuvent être implantés sur la commune car toute ville doit réaliser un équilibre entre les espaces destinés à l'habitation, au travail, aux loisirs...

Ce n'est donc que dans des cas extrêmes, comme ceux signalés plus haut, qu'une telle correction a un sens.

M. BATICLE. — « Le conférencier pourrait-il nous dire, si un critère a été défini concernant les limites des agglomérations sur les routes y pénétrant. Il semble que ce critère ne soit pas le même que pour l'agglomération proprement dite dont il a été question dans sa communication, puisque ce qui entre en jeu c'est la densité des habitations le long d'une ligne et non à l'intérieur d'un certain périmètre. »

M. BRICHLER. — En réponse à une question de l'orateur précédent, M. Brichler précise que, dans chaque commune, on définit l'« agglomération principale » ou « agglomération du chef-lieu », qui comprend, autour de la Mairie, l'ensemble des maisons contigües ou réunies entre elles par des jardins, chantiers... ou séparées seulement par des rues, rivières, promenades, voies de chemin de fer, espaces non bâtis de petite dimension. L'agglomération s'arrête quand on trouve de vastes terrains vagues, des champs cultivés, des bois, etc...

Jadis, la limite de l'agglomération intervenait pour la perception des droits d'octroi. Actuellement, elle sert à distinguer, au recensement de population, la « population agglomérée au chef-lieu » de la « population éparse ».

On constate que des « agglomérations secondaires » de plus en plus nombreuses se forment dans les communes, par exemple autour d'une gare éloignée du centre, en bordure de faubourg d'une grande ville, autour d'une usine nouvelle implantée en plein champ, etc...

— En complément à la conférence de M. Anfré qui a exposé très clairement le point des travaux en cours sur l'agglomération parisienne, M. Brichler indique qu'un groupe de travail composé de quelques personnes choisies parmi les plus intéressés à la question s'est réuni à la Direction Régionale de l'I. N. S. E. E. et, qu'en l'état actuel des travaux, il semble que l'on sera amené à considérer 3 ou 4 zones successives pour lesquelles, si un accord est réalisé, l'I. N. S. E. E. pourrait fournir des statistiques; et on peut penser que, probablement, la plupart des utilisateurs trouveraient, parmi les diverses zones, la zone leur convenant le mieux.

Les zones successives seraient les suivantes :

— une agglomération restreinte, qui serait l'actuelle agglomération I.N.E.D.-I.N.S.E.E. mise à jour pour tenir compte du développement récent de la banlieue de Paris; critères essentiellement utilisés : forte densité de population et continuité massive des constructions.

— une agglomération étendue, comprenant les communes à caractère urbain prononcé; critères principaux : densité, ruralité, continuité plus lâche des constructions, vitesse d'accroissement de la population.

— une zone d'influence constituée des communes entretenant des relations étroites avec le centre de l'agglomération (notamment, migrations alternantes de travailleurs); critères; densité, ruralité; taux des migrations, vitesse d'accroissement.

— enfin ce qu'on peut appeler le « bassin industriel de Paris » s'étendant jusqu'à Mantes, Creil, Corbeil, etc...; il est à noter qu'un texte législatif tout récent a créé le « district urbain de Paris » dont les limites paraissent correspondre sensiblement à cette quatrième zone.